

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT**

**SOCIETE AUCHAN à MERU**

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

La société AUCHAN dont le siège social est situé 200, rue de la recherche à Villeneuve d'Ascq (59650) sollicite l'autorisation d'exploiter un centre commercial sur la commune de Méru.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L.512-1 du code de l'environnement. En application des articles L.122-1, R.122-1 et R.122-13 du code de l'environnement, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

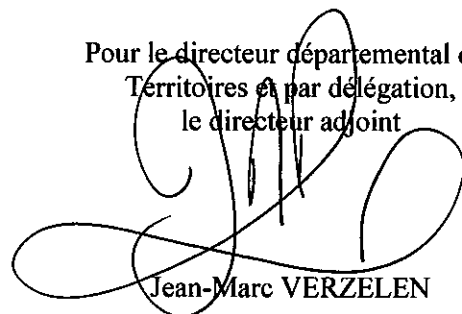
L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas rendu d'avis dans les deux mois suivant la réception du dossier de la société AUCHAN :

**L'AVIS EST REPUTE FAVORABLE**

Le présent avis est rendu public par voie électronique sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Il est communiqué au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique.

Pour le directeur départemental des  
Territoires et par délégation,  
le directeur adjoint



Jean-Marc VERZELEN

Société AUCHAN  
rue Marcel Coquet  
BP CD 609  
60110 MERU